#18
JUIN JUILLET AOÛT 2014

Vivre à Chalonnes

votre magazine d'informations de la Ville de Chalonnes-sur-Loire

INTERCOMMUNALITÉ

Le nouveau Conseil communautaire

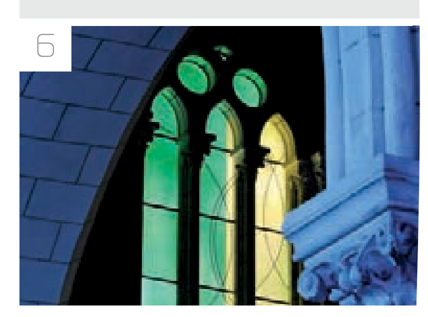
4



CULTURE

Inauguration des vitraux de l'église Saint-Maurille le 28 juin 2014

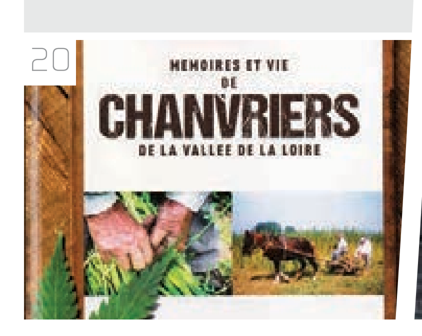
6



ZOOM SUR

« Mémoires et vie de chanvriers »

20



DOSSIER

Les nouveaux rythmes scolaires : mode d'emploi rentrée 2014

p.10

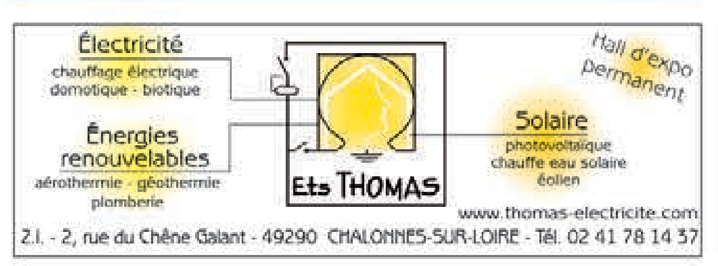




CHARCUTERIE TRAITEUR
Claire et Cyril Bertaud
Repas de famille
Baptêmes
Réceptions
Cocktails
Buffets
37, rue Félix Faure
49290 CHALONNES s/LOIRE
www.charcutier-traiteur-bertaud.fr
Tél. 02 41 78 01 43



Artisans Plâtriers



Électricité
chauffage électrique
domotique - biotique
Énergies renouvelables
aérothermie - géothermie
plomberie
Ets THOMAS
Hall d'expo permanent
Solaire
photovoltaïque
chauffe eau solaire
éolien
www.thomas-electricite.com
Z.I. - 2, rue du Chêne Galant - 49290 CHALONNES-SUR-LOIRE - Tél. 02 41 78 14 37



" Tous vos projets sur mesure "
mæstria
MAITRE D'ŒUVRE
Jean Christophe PRUÉ
architecture & patrimoine
37 rue du Vieux Pont - 49290 Chalonnes sur Loire
tél. : 02 53 20 62 37 - fax : 09 74 44 10 41 - mob : 06 08 50 68 76
www.maitre-doeuvre49.com
MEMBRE DE LA CHAMBRE NATIONALE DES ARCHITECTES AGREES - MAITRES D'ŒUVRE - METREURS - EXPERTS



COUVERTURE - ZINGUERIE
Plomberie - Chauffage - Électricité - Ramonage
Énergies renouvelables
S.A.R.L. BERNIER - ALLIOT
NEUF et RÉNOVATION - INSTALLATIONS - DÉPANNAGE
25 rue des Rouleaux
49290 CHALONNES-SUR-LOIRE
Tél : 02 41 78 20 50
Fax : 02 41 80 47 62
henri.bernier@orange.fr



MMA
Agences
D.LORY & E.SZYMANEK
ASSURANCES - PLACEMENTS
PARTICULIERS - ENTREPRISES
20 rue Carnot
CHALONNES-SUR-LOIRE
02 41 78 28 78
mma.chalonnes@mma.fr
www.orias.fr



Tharreau
énergies et services
Pompes à chaleur
(géothermie-aérothermie)
Eau Chaude Solaire
Photovoltaïque
Chaudières Bois-énergies
Isolation - Ventilation
Électricité
Le concept
BAIN / DOUCHE
Adaptabilité
Rénovation
Aménagement
Simulation 3D
CHALONNES - LA POMMERAYE
02 41 77 85 85
E-mail : tharreau.es@orange.fr



Servienergies



du TEMPS LIBRE
Services à la personne à domicile
50%
www.dutempslibre.fr
Une équipe professionnelle à votre service :
Entretien de la maison
Repassage
Garde d'enfants (+3 ans)
Aide aux devoirs
Ménage de printemps
Offrez-vous du confort en nous confiant vos tâches ménagères !
Tél. : 02 41 68 07 60 ou 06 27 64 24 70 ou 06 50 67 31 50
6, rue Déserte - Chalonnes sur Loire - dutempslibre@gmail.com
CHÈQUE EMPLOI SERVICE UNIVERSEL



COUET DAVY
Paysagiste
Création, Entretien
Dallage, Clôture, Muret
Arrosage intégré
Contrat d'entretien
M. Couet
06 62 44 11 29
M. Davy
06 62 98 20 30
Tél. : 02 41 80 53 89
Fax : 02 41 66 08 94
couet.davy@orange.fr
www.saricouetdavy.fr
7, rue du chêne Galant - 49290 CHALONNES S/LOIRE



PROCHE de chez VOUS
VAO
VIDANGE ANGEVINE OUEST
UNITÉ MOBILE
de déshydratation des boues
AU RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT
Vidange de toutes fosses
Curage, débouchage, canalisations
Bac à graisse - Puits - Cuves fuel
Détection canalisations
Passage caméra
Etanchéité, test à l'air, test à la fumée
TOUS TRAVAUX DE POMPAGE
Intervention rapide avec véhicules légers 7/7 06 08 97 60 68
DEVIS GRATUITS
pierrotgarcia@wanadoo.fr
ST GEORGES/LOIRE
Lieu dit la Gare Tél. 02 41 39 57 92
vao-vidangeangevineouest.com



saur
Acteur du développement durable des territoires
www.saur.com
Centre Perche - Pays de Loire
71 avenue des Maraîchers
49400 ST-LAMBERT-DES-LEVÉES
Service Clients : 02 44 71 05 50
Intervention 24H/24 et 7J/7 : 02 44 71 05 58



Krys
Vous allez vous aimer
Michel Thierry
Opticien diplômé
Pour tous,
VOTRE 2e PAIRE OFFERTE
(voir conditions en magasin)
18, rue Nationale
49290 CHALONNES S/LOIRE
Tél. : 02 41 78 29 22
optique.thierry@wanadoo.fr





Stella DUPONT,
MAIRE DE CHALONNES-SUR-LOIRE,
CONSEILLÈRE GÉNÉRALE DE MAINE-ET-LOIRE

Madame, Monsieur,

L'année scolaire se termine, et je souhaite en profiter pour vous parler de la réforme des rythmes scolaires, qui sera opérationnelle pour les enfants des écoles publiques de Chalonnes dès la rentrée prochaine.

Le dossier principal de ce numéro est consacré à cette importante réforme qui doit être mise en place dans l'intérêt de l'enfant. Il faut tenir compte de ses rythmes biologiques, des moments de la journée où il est le plus réceptif à l'apprentissage, des moments où il a besoin de repos, des moments où il peut pratiquer des activités adaptées : ce que l'on appelle les « TAP », temps d'activité périscolaire. Cette réforme est le résultat d'études menées par des spécialistes des rythmes de l'enfant.

Les difficultés de mise en œuvre sont réelles. Il faut réorganiser le temps de travail scolaire, les temps d'activités périscolaires, les transports. Il faut adapter le travail des agents communaux, tenir compte de la disponibilité des parents. Et aussi réorganiser l'accueil des enfants le mercredi.

Nous avons souhaité travailler dans une démarche participative : un comité de pilotage comprenant des parents, des enseignants des trois écoles publiques et privées, des représentants du personnel communal et des élus, travaille depuis plusieurs mois dans la concertation et le consensus à la mise en place de cette réforme. Nous continuerons dans cet esprit pour adapter au fur et à mesure cette réforme aux réalités concrètes. Pour cette première année, seules les écoles publiques sont concernées, l'école privée ne souhaitant pas s'engager pour le moment.

Coté finances, les dépenses en personnel et en logistique sont conséquentes. C'est une charge nouvelle pour la commune. Pour la première année l'Etat finance une grande partie de cette réforme, c'est la raison pour laquelle nous avons adopté la gratuité. Pour les années suivantes, une participation des familles sera mise en place. Le principe en a été discuté par le comité de pilotage, il a été adopté en conseil municipal, cette participation devra tenir compte des moyens de chaque famille. Ce sera une nouvelle fois une décision prise suite à une concertation la plus large.

Avec l'ensemble de l'équipe municipale et les professionnels des services municipaux, nous sommes mobilisés, motivés et déterminés pour mener à bien cette réforme. Je suis sûre que nous allons réussir à relever ce challenge dans l'intérêt de nos enfants, avec l'aide des enseignants et du personnel municipal.
Je pense également important de préciser que cette réforme sera aussi l'opportunité, pour chaque enfant, de participer à des activités variées, culturelles ou sportives, sans distinction de situation sociale. Un beau projet politique d'égalité des chances. Un défi que nous souhaitons relever !

En attendant, je vous souhaite un bel été à Chalonnes.

Mairie Pratique

Des services à votre service !

HÔTEL DE VILLE
- **Accueil**
  02 41 74 10 81 • mairie@chalonnes-sur-loire.fr

SERVICE DES SPORTS
02 41 74 10 81 - sport@chalonnes-sur-loire.fr

SERVICES ENFANCE ET JEUNESSE
- **Centre de loisirs des Goulidons**
  02 41 78 03 58 • goulidons@chalonnes-sur-loire.fr
- **Accueil périscolaire**
  02 41 78 51 11 • periscolaire@chalonnes-sur-loire.fr
- **Multi-accueil**
  02 41 78 19 82 • multiaccueil@chalonnes-sur-loire.fr
- **Relais Assistantes Maternelles (RAM)**
  02 41 74 11 72 • ram@chalonnes-sur-loire.fr
- **Espace jeunesse : le SPOT**
  02 41 44 85 69 • lespot@chalonnes-sur-loire.fr

SERVICES SOCIAUX
- **Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)**
  02 41 74 10 82 • ccas@chalonnes-sur-loire.fr
- **Foyer Soleil**
  02 41 78 23 39

SERVICES CULTURELS
- **Médiathèque et ludothèque**
  02 41 78 04 33 • mediatheque@chalonnes-sur-loire.fr
- **Service culturel**
  02 41 74 10 81 • luc@layon.org
  katia.dalaine@chalonnes-sur-loire.fr

SERVICES OUVERTS UNIQUEMENT EN SAISON (DE JUIN À SEPTEMBRE)
- **Piscine**
  02 41 78 03 68 • sport@chalonnes-sur-loire.fr
- **Camping**
  02 41 78 02 27

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE
- **Accueil**
  Du lundi au vendredi de 9h à 12h15 et de 14h à 17h30
  Le samedi de 9h à 12h (permanence Etat Civil)

VIVRE À CHALONNES #18

Hôtel de ville - BP 40 088 - 49290 Chalonnes-sur-Loire - Tél. 02 41 74 10 81 • **Directrice de la publication :** Stella Dupont, Maire de Chalonnes, Conseillère Générale de Maine-et-Loire
Rédacteur en chef : Philippe Ménard, élu en charge de la communication • **Rédaction :** service communication, services municipaux, associations
Tirage : 3 500 exemplaires • **Crédits photos :** Mairie de Chalonnes, Fotolia, Bernard Renoux (vitraux), associations • **Réalisation et création :** STUDIO RICOM www.studioricom.com, Cholet
Régie publicitaire : Myriam Bouchaud, Chaudefonds-sur-Layon • **Impression :** LGL Imprimerie, Trélazé • **ISSN :** en cours.

De gauche à droite :
Jean-Marie Gaudin, Patrick Pascal, Gwénaëlle Alexandre, Thérèse Dougé,Eric Perret, Marie-Paule Chesneau, Philippe Ménard, Josiane Pebarthe, Thierry Millon, Marcelle Bellanger, Marie-Noëlle Le Bihan, Bruno Deschamps, Yves Berland, Yves Jeanneteau, Stella Dupont, Paul Germon, Gérard Tremblay, Valérie Lévêque, Philippe Anquetil, Jacques Genevois, Marc Schmitter, Alain Buron, Catherine Guinement, Alain Marguet, Daniel Froger, Alain Fagat, Anthony Thierry.



Le nouveau Conseil communautaire



Marc SCHMITTER
PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LOIRE-LAYON

Après un mandat de vice-président en charge du développement économique de 2008 à 2014, Marc Schmitter, adjoint à a commune de Chalonnes sur Loire a été élu président de la Communauté de Communes Loire-Layon en avril dernier.

9 vice-présidents l'accompagnent dans ses missions : Daniel Froger (tourisme et environnement), Valérie Lévêque (SPANC - assainissement autonome et conduite de projets), Thierry Millon (finances), Jean-Marie Gaudin (voirie et bâtiments), Jacques Genevois (culture, communication), Yves Berland (collecte et traitement des déchets), Gérard Tremblay (aménagement de l'espace - urbanisme, habitat, terrain d'accueil des gens du voyage), Paul Germon (développement économique), Catherine Guinement (Ressources Humaines et mutualisation).

Au cours de la séance du 17 avril, Marc Schmitter a rappelé sa volonté de construire un projet de territoire pour l'intérêt général de la communauté de communes et de ses dix communes, et a précisé les enjeux majeurs de ce début de mandat :

- le développement économique et touristique, source d'emplois et de richesses fiscales pour le territoire
- l'environnement, avec notamment l'évolution du SPANC (service public d'assainissement non collectif) et la mise en place de la redevance incitative pour la collecte des déchets
- le développement du très haut débit internet qui sera demain un enjeu d'attractivité majeur pour les territoires
- la compétence urbanisme transférée aux collectivités locales l'an prochain
- la réforme territoriale en cours qui va modifier le paysage des collectivités, et qu'il est important d'anticiper

Dans le contexte économique et financier actuel, il a également indiqué qu'un des dossiers importants du mandat sera la mutualisation des services entre les communes et la communauté de communes, afin de maîtriser les dépenses tout en conservant des services publics de qualité.

La Ville de Chalonnes souhaite s'inscrire pleinement dans ce projet communautaire et entend mettre son dynamisme et ses compétences au service du territoire pour construire l'avenir de la communauté de communes.

Zoom sur les entreprises chalonnaises



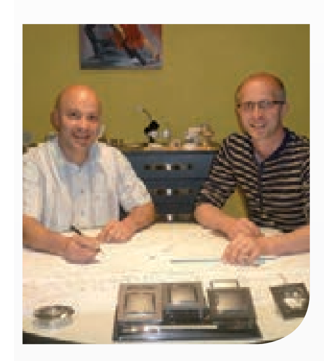
SYLVIE GÉRARD : GALERIE D'EXPOSITION ET COURS DE PEINTURE

Installée en début d'année rue du Vieux Pont, Sylvie Gérard, peintre en décor, vous ouvre les portes de sa galerie d'art au 30 rue du Vieux Pont. La galerie est ouverte le mercredi et le samedi de 15h à 18h30. L'entrée est libre. Vous y trouverez de nombreuses toiles réalisées par Sylvie Gérard mais également, sur des temps privilégiés, par d'autres artistes.

La spécialité de Sylvie Gérard est la peinture en décor. Fresque, trompe l'œil, décors intérieurs et extérieurs personnalisés, elle créé selon vos envies. Sa formation artistique en arts graphiques lui permet également de réaliser des peintures selon n'importe quelle technique, sur différents supports.

En parallèle, Sylvie Gérard propose des cours de peinture et de dessin pour adultes et enfants. Des stages sont également proposés pendant les vacances scolaires. N'hésitez pas à la contacter pour connaître les jours et horaires des activités, les tarifs et le thème des stages de l'été ou rendez-vous sur son site internet.

Sylvie Gérard • 30 rue du Vieux Pont • 06 26 48 32 11 • www.sylviegerard.com



TRANSMISSION DE L'ENTREPRISE THOMAS

L'entreprise Thomas créée en 1987, par Jean-Marie Thomas, est transmise depuis le 1er avril, à Yannick Routhiau et Yohann Mailly, techniciens pendant plus de 20 ans au sein de l'entreprise.

L'accueil, le secrétariat, les techniciens... L'équipe reste la même, pour assurer la continuité des services, la qualité et l'écoute de ses clients.

L'entreprise Thomas est spécialisée dans l'électricité générale, le chauffage, la biotique, la domotique, la plomberie et les énergies renouvelables, pour les particuliers et les professionnels.

Etablissements THOMAS • ZI - 2 rue du Chêne Galant • 02 41 78 14 37



LE SHIATSU : FORME ET BIEN-ÊTRE

Anne Tremblay, diplômée d'une école de shiatsu angevine, travaille sur les énergies, l'harmonie du corps, l'équilibre et le bien-être.

Le shiatsu est une émanation de la médecine traditionnelle chinoise qui utilise la pression des mains. Il se pratique assis ou allongé et habillé. Cette activité, complémentaire à la médecine traditionnelle, est parfaitement adaptée aux personnes souffrant notamment de tensions musculaires, de stress, de problèmes de sommeil, de migraines. Il stimule également la circulation sanguine et lymphatique. Anne Tremblay propose également des séances de préparation et récupération de l'accouchement et des interventions chirurgicales, récupération musculaire et préparation à l'effort pour les sportifs. Tonique ou en douceur, le shiatsu s'adapte à chaque personne. Il s'adresse tant aux adultes qu'aux enfants. Anne Tremblay se déplace en entreprise, à domicile, ou vous donne rendez-vous à son cabinet.

Atelier Mass'ostéo • ZA de l'Eperonnerie - 6 rue du Chêne Galant • 06 88 78 58 43



ARNAUD MOLLIER RETIRE LES BOSSES DE VOS VOITURES

Peintre carrossier depuis plus de 15 ans, Arnaud Mollier a créé son entreprise de débosselage sans peinture en début d'année. Si votre véhicule est abimé par quelques impacts (coups de portières sur un parking, impacts de grêle...), cette technique présente plusieurs avantages. L'opération est rapide, plus écologique (sans mastic ni peinture) et moins onéreuse que le débosselage traditionnel. Le procédé de débosselage permet de ressortir des bosses de la taille d'un ballon de foot.

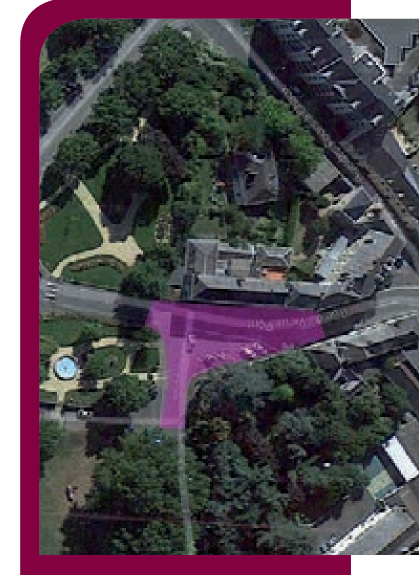
Arnaud Mollier se déplace chez les particuliers et les entreprises, du lundi au samedi. Il propose également un service de rénovation des phares en polycarbonate. Arnaud Mollier a déjà des projets de développement avec un service de lustrage et de retouche peinture de pare-chocs.

Arnaud Mollier • 06 01 84 47 62 • www.facebook.com/mollier.arnaud

EN BREF

LE PONT SUR LE LOUET NE SERA PAS OPÉRATIONNEL CETTE ANNÉE

Les travaux d'installation des pieux pour la pose et la sécurisation du pont sur le Louet ont été réalisés en fin d'année dernière. Cependant, l'ouvrage a été ensablé et nécessite une surélévation pour permettre la réinstallation du pont. Cette opération ne pourra se faire pour l'été.



TRAVAUX DE RÉNOVATION DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT PLACE DU LAYON EN JUIN

En juin ont débuté les travaux de rénovation du réseau d'assainissement place du Layon.

Confiés à l'entreprise Eurovia, ces travaux dureront environ 5 semaines, pour un coût de 71 600 €.

La circulation sera modifiée temporairement en entrée de ville, côté Rochefort.

Ces travaux sont un préalable à l'aménagement de la rue du Vieux Pont qui se réalisera dans le courant du mandat municipal.

© Bernard Renoux

Inauguration des vitraux de l'église Saint-Maurille le samedi 28 juin

La commande publique de l'Etat attribuée en 2012 pour la restauration des vitraux de l'église Saint-Maurille est enfin achevée. La Municipalité invite les Chalonnais à l'inauguration des vitraux de l'église Saint-Maurille le samedi 28 juin 2014 à 15h.

Cette belle aventure prend fin après 5 années de travail, de réflexion, de concertation et de réunions publiques. Pierre Mabille, l'artiste et Gilles Rousvoal, le maître-verrier, ont collaboré d'une manière exceptionnelle afin de répondre au mieux à la mission qui leur avait été confiée. Le résultat est éblouissant. La Ville de Chalonnes peut être fière de cette belle inscription artistique et patrimoniale dans le paysage de l'art contemporain, peu représenté dans le département.

L'église Saint-Maurille bénéficie aujourd'hui d'un embellissement exceptionnel qui réunit enfin le chœur historique et sa nef du 19ème siècle.

UNE RÉALISATION QUI N'AURAIT PU VOIR LE JOUR SANS PARTENAIRES

La Ville de Chalonnes remercie les donateurs et les mécènes qui se sont impliqués dans ce projet. Ce sont les membres du comité de pilotage qui, par la qualité de leurs travaux, ont su décrocher la commande publique de l'Etat et faire reconnaître le projet de restauration des vitraux de Chalonnes comme meilleure commande publique 2012. Nous adressons des remerciements particuliers à Claire Nédellec, conseillère aux arts plastiques de la DRAC des Pays de la Loire.

Ce sont également 21 mécènes privés qui ont cru en ce projet dont les entreprises locales Bücher Vaslin, les Carrières Courant et le Magasin Super U.

Enfin, ce sont les deux fondations, la Fondation du Patrimoine et la fondation de chefs d'entreprises Mécène et Loire qui ont soutenu de manière déterminante ce projet peu commun.

En avril, une visite privilégiée du chantier a permis aux mécènes et aux membres du comité de pilotage de dialoguer avec l'artiste et avec les maîtres verriers.

> Le Val de Loire est inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco...











Les prochains rendez-vous "Horizon"

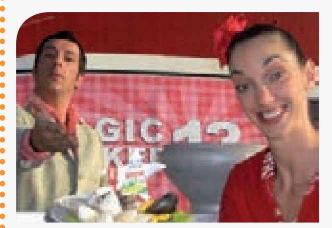


VENDREDI 27 JUIN

« Tu viens ! », duo clownesque jonglé par la compagnie Toi d'Abord

20h30 • Place de la Serrerie • Gratuit

L'un est tout timide et l'autre complètement lunaire. Leur truc à eux c'est la jongle. Ça vole et ça rebondit de tous les côtés ! Les balles, les corps, les gestes et les sentiments nous mènent au cœur d'une relation forte et aussi très fragile...



SAMEDI 5 JUILLET

« Magic Cooker 13 », spectacle déboulant par le collectif Jamais Trop d'Art

10h et 12h • Autour des halles du marché • Gratuit

Dix ans qu'il travaille d'arrache-pied à l'élaboration du Magic Cooker 13, l'appareil culinaire qui va révolutionner la vie de couple. Dix ans qu'elle l'accompagne dans ce projet complètement fou. Les voici enfin prêts pour leur premier marché...

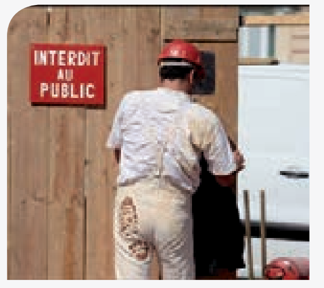


JEUDI 17 JUILLET

« Chorale Public », histoire de chanter, Label Z

20h30 • Parvis de l'Hôtel de Ville • Gratuit

Elle n'a pas vraiment l'air d'une rockeuse... avec son look vieille France et la guitare électrique de son fils. Jusqu'au rire, jusqu'au délire, jusqu'au plaisir, Chorale Public est un spectacle tout public et interactif, dans lequel les spectateurs sont invités à participer à la première répétition de la nouvelle chorale de leur ville. Un pur moment de partage et de dérision !

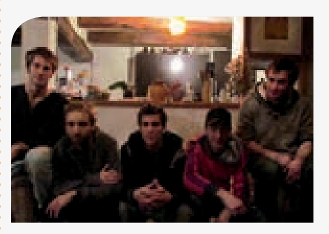


JEUDI 31 JUILLET

« Tête de Pioche », Chantier délirant par la compagnie Heyoka Théâtre

20h30 • Place de l'Hôtel de Ville • Gratuit

À la manière de Laurel et Hardy, ce duo enchaîne humour et catastrophes dans une avalanche de gags, embarqués dans une mise en scène complètement loufoque et surréaliste. Outre le fait que les deux protagonistes sont vraiment de bons comiques, cette Tête de Pioche est aussi l'occasion d'une gentille satire sur les professionnels du bâtiment et le folklore qui entoure les travaux publics, de la tenue (la salopette) à la pause sacrée avec bière.

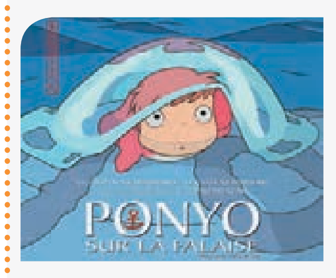


JEUDI 7 AOÛT

« Simawé », concert et pique-nique

19h30 • Les Malpavés • Gratuit • Prévoir son pique-nique

Composé de cinq amis angevins, Simawé est un groupe de musique mêlant le reggae à la folk. Ce concert, principalement acoustique, est guidé par les guitares des trois choristes (guitare classique, folk et lapsteel hawaïen), la basse et la voix singulière du chanteur relevant le rythme au cajon.



JEUDI 21 AOÛT

« Ponyo sur la falaise », cinema de plein air

19h30 jeux et pique-nique • 21h30, film • A partir de 6 ans

Quartier des Malingeries • Gratuit

Le petit Sosuke, cinq ans, habite un village construit au sommet d'une falaise qui surplombe la Mer Intérieure. Un beau matin, alors qu'il joue sur la plage en contrebas, il découvre une petite fille poisson rouge nommée Ponyo, piégée dans un pot de confiture. Sosuke la sauve et décide de la garder avec lui dans un seau...

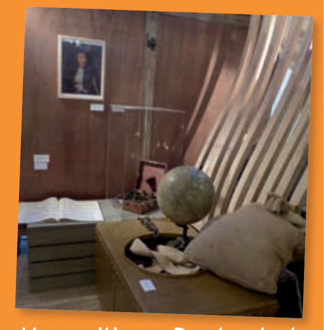
29/30/31 AOÛT

Fête des Quais

Vous retrouverez le programme détaillé dans notre prochain magazine.

EXPOSITION

JUSQU'AU 30 OCTOBRE "DES BORDS DE LOIRE À L'ÎLE DE LA TORTUE"



L'exposition *« Des bords de Loire à l'île de la Tortue »*, proposée par l'association Les Anneaux de la Mémoire, en partenariat avec la Communauté de Communes Loire Layon, illustre les liens historiques qui unissent les Antilles et l'Anjou, du 17ème au 19ème siècle. Installée dans la chapelle Sainte-Barbe des Mines à Chalonnes-sur-Loire jusqu'au 30 octobre 2014, elle invite les visiteurs à se réapproprier l'histoire de ces régions séparées par l'Océan Atlantique, mais liées par un passé commun.

Elaborée avec le soutien d'historiens angevins et nantais principalement, cette exposition est le fruit d'une réflexion abordant les relations entre l'Anjou et les Antilles à l'époque moderne. Au gré des décors, des objets et des documents, le visiteur parcourt près de 300 ans d'histoire, de la fondation de Saint-Domingue (actuelle Haïti) par le Rochefortais Bertrand d'Ogeron au 17ème siècle, à la négociation de la dette d'indépendance d'Haïti par Emmanuel de Las Cases, administrateur des mines de Chalonnes-sur-Loire au 19ème siècle. Cette exposition propose aux visiteurs de comprendre dans quelles conditions l'Anjou et les bords de Loire constituaient l'arrière pays nantais (principal port de traite au 18ème siècle) et participèrent directement ou indirectement, à l'histoire politique et maritime du 17ème au 19ème siècle.

Exposition visible les vendredi, samedi et dimanche de 10h à 12h30 et de 15h à 19h. Entrée libre

Ateliers " tricote et papote ",
une histoire de lien social et d'œuvre collective pour une belle surprise colorée

Samedis matins, après-midis, les bénévoles de l'atelier « tricote et papote » ont travaillé une soixantaine d'heures, à quelques mailles près, pour préparer la surprise annoncée pour la Fête de la Musique : transformer le parvis de l'Hôtel de Ville.

Au-delà du savoir-faire, les participantes ont pris beaucoup de plaisir lors de ces rencontres et échanges autour d'une création collective. Le service culturel de la Ville leur annonçait un lieu de rendez-vous différent à chaque atelier. Sur la toue Rêve de Gosse, sur le parvis de la mairie, aux Goulidons, chez l'habitant, sur le marché, les petites dames de l'atelier « tricote et papote » s'en sont donné à cœur joie, les mètres de tricot se dévoilant au fil des jours.

ELLES SONT UNANIMES :

« *Je suis entièrement satisfaite des après-midis tricote et papote. Nous y faisons de très bonnes rencontres. Merci à notre animatrice* », Françoise.

« *Tricote et papote, une très bonne initiative. Merci aux organisateurs* », Renée.

« *Je suis très contente de tricoter. On fait de nouvelles rencontres, on parle beaucoup, cela fait du bien. Merci* », Monique.

Avec l'envie de renouveler l'expérience l'année prochaine !



MAIS QUI SONT LES CRIOTTES ?

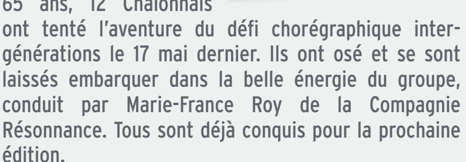
Toutes habillées de rouge, mystérieuses, cachées derrière lunettes, chapeaux et boas (rouges bien sûr), les Criottes nous surprennent au détour d'une rue ou sur le marché. L'hiver bien au chaud elles se sont préparées pour des interventions colorées et amusantes à l'heure de l'été. Leur mission ? Apporter les bonnes nouvelles culturelles et annoncer les prochains spectacles.

L'association la Gogane, (en partenariat avec le service culturel de la Ville) et Loredana Lanciano ont animé des ateliers autour de l'art du déplacement en groupe et le Chœur Commando. Tout un art, pour le plus grand plaisir des Chalonnais.

UN BEAU SUCCÈS POUR LE DÉFI CHORÉGRAPHIQUE



Ils ont hésité longtemps avant de se lancer. De tous horizons, de 10 à 65 ans, 12 Chalonnais ont tenté l'aventure du défi chorégraphique inter-générations le 17 mai dernier. Ils ont osé et se sont laissés embarquer dans la belle énergie du groupe, conduit par Marie-France Roy de la Compagnie Résonnance. Tous sont déjà conquis pour la prochaine édition.



Si le soir le grand bal de Maccias n'a malheureusement pas connu le même succès, la journée du 17 mai s'est poursuivie avec les performances dansées qui se sont déroulées dans toute la ville. Un succès par rapport à l'année passée avec un public plus nombreux et des artistes toujours aussi éblouissants.



Exposition à la médiathèque

Entrée libre

L'Atelier d'Arts Plastiques expose à la médiathèque jusqu'au 26 juillet sur le thème « dualité ville/campagne ». Une quarantaine d'œuvre traiteront de ce sujet en utilisant des techniques très différentes, peinture acrylique, détournement de photos, gravure sur lino bois, eaux fortes…
Exposition visible tous les jours aux heures d'ouverture de la médiathèque.

Expositions année 2015 / Appel à candidatures
La ville de Chalonnes souhaite ouvrir son espace pour faire connaître les artistes contemporains d'aujourd'hui.
Elle offre aux artistes la possibilité d'exposer leurs travaux durant une période de deux mois environ dans ses salles dédiées.
Afin de préparer l'année 2015, il est demandé aux artistes intéressés d'envoyer leur proposition par courrier ou par courriel expliquant brièvement la nature des travaux, le médium utilisé, le format des œuvres à exposer et leur prix.
Cette demande sera accompagnée d'une ou plusieurs photos des travaux à exposer et/ou d'un site internet à consulter.
> Date butoir pour le retour des propositions : 7 juillet 2014

Médiathèque - 5 avenue Gayot - 49290 Chalonnes-sur-Loire
Mail : mediatheque@chalonnes-sur-loire.fr
Renseignements complémentaires : Tél. 02 41 78 04 33 • 06 51 12 06 96

CINÉMA DE CHALONNES : UNE NOUVELLE ÉQUIPE ET DE NOUVEAUX TARIFS

En avril dernier, après le dépôt de bilan d'ABC 49, de nombreux bénévoles et la Ville de Chalonnes se sont mobilisés pour poursuivre l'activité cinématographique. Le cinéma est désormais un service géré par la ville. Pierre Pleybel, régisseur et projectionniste, assure les missions de négociation auprès des distributeurs, de communication du programme, de montage des films, de préparation des matériels de caisse et de participation à la gestion du cinéma.

Il est soutenu dans ses missions par un réseau d'une quarantaine de bénévoles.
Quatre groupes de travail sont pilotés par un référent :
- Programmation des films : Maryse Tardivon
- Gestion des projectionnistes : Marie-Astrid Le Strat
- Gestion de l'accueil et tenue de la caisse : Patrick Seiller
- Communication : Daniel Bidet

Nouveaux tarifs : des séances à 2,50 € pour les moins de 15 ans

En avril dernier, le Conseil municipal a voté une baisse des tarifs.
- Tarif plein : 5 €
- Tarif réduit : 4 € (-21 ans, étudiants, carte Cezam, Pass culture-sport, partenaires commerciaux, cinéchèques)
- Tarif scolaires et -15 ans : 2,50 €

Possibilité de paiement en chèques vacances. La location des lunettes 3D est à seulement 1 €.

> Retrouvez tous les films à l'affiche et les horaires des séances sur le site www.chalonnes-sur-loire.fr/fr/cinema

Rassemblement de voitures anciennes et de collection dimanche 29 juin



L'accueil chaleureux des organisateurs et le cadre magnifique du quai Gambetta ont fait de cet événement un rendez-vous incontournable des collectionneurs de voitures anciennes et du public de plus en plus nombreux.
Rendez-vous le dimanche 29 juin de 10h à 13h sur les quais.
GRATUIT
Un café de bienvenue est offert. Bars et restauration à proximité.

CONTACT
Tél. 02 41 47 10 81
mairie@chalonnes-sur-loire.fr

EN BREF

MÉDIATHÈQUE-LUDOTHÈQUE

Horaires d'été :

Mardi > 9h30-12h30
Mercredi > 10h-12h30 et 14h-18h30
Vendredi > 15h30-18h30
Samedi > 9h30-13h.

La médiathèque-ludothèque sera fermée du 1er au 16 août inclus.

LE FESTIVAL 360° À L'OUEST SE PRÉPARE



Programmé tous les 2 ans, la 3e édition du Festival 360° à l'Ouest aura lieu du 10 au 19 octobre 2014. Expos, témoignages, conférences, ateliers, projections, spectacles…

Retrouvez tout le programme sur le site http://festival360alouest.blogspot.fr

Cette année le parrain du festival sera le navigateur franco-italien Alessandro di Benedetto.

FÊTE NATIONALE LE DIMANCHE 13 JUILLET

Comme chaque année, la Ville de Chalonnes s'associe à l'ambiance chaleureuse qui règne en ce jour de fête dans toutes les communes de France.
Le feu d'artifice sera tiré au-dessus de la Loire à la nuit tombée.

GRATUIT

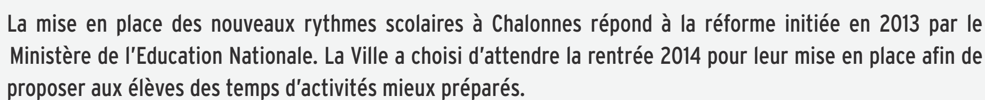
Nouveaux rythmes scolaires > Rentrée 2014



I. MODE D'EMPLOI



LES ÉCOLES PUBLIQUES CHALONNAISES PASSENT À LA SEMAINE DE 4,5 JOURS



La mise en place des nouveaux rythmes scolaires à Chalonnes répond à la réforme initiée en 2013 par le Ministère de l'Education Nationale. La Ville a choisi d'attendre la rentrée 2014 pour leur mise en place afin de proposer aux élèves des temps d'activités mieux préparés.

De nombreux spécialistes des rythmes de l'enfant sont unanimes sur le fait que l'emploi du temps actuel des jeunes élèves français est inadapté. La France est le plus mauvais élève des pays européens avec le plus faible nombre de jours de classe (144) et le plus grand nombre d'heures d'enseignement (864 h). Les journées sont longues et denses, source de fatigue et de difficultés d'apprentissage. La réforme des rythmes scolaires est une opportunité pour mieux répartir les temps d'apprentissage (24 h) sur la semaine. Les 420 enfants inscrits dans les écoles publiques chalonnaises auront ainsi cours le mercredi matin. Pour les enfants, cette réforme permet d'alléger les temps d'enseignement quotidien et de mettre en place des activités qui peuvent jouer un rôle important et complémentaire avec ce qui est enseigné à l'école dans les domaines culturels, sociaux, sportifs... Malgré cette demie journée de repos en moins.



« La réforme est une opportunité à saisir. Il s'agit de créer de meilleures conditions pour l'apprentissage de nos enfants et un meilleur accompagnement dans leur parcours éducatif. Cela permet notamment de programmer les enseignements au moment où la concentration des élèves est maximum. Le Comité de pilotage a beaucoup travaillé pour que sa mise en place en septembre soit une réussite. Mais c'est également une charge financière réelle et nouvelle pour la Ville de l'ordre de 20 000 € avec les aides de l'Etat pour cette première année de fonctionnement, mais qui pourrait fortement augmenter à l'avenir. »

explique Stella Dupont, Maire.



UN TRAVAIL DE LONGUE HALEINE

Le comité de pilotage, composé de parents, d'élus, d'enseignants et de professionnels de l'enfance, travaille depuis plus d'un an afin de proposer un projet cohérent, au service des enfants, de leur « bien vivre à l'école ». Ce projet a été approuvé par la Direction Académique des Services de l'Education Nationale. Le comité de pilotage sera aussi chargé de suivre son application et fera un bilan intermédiaire dès le mois de décembre.

QUID DE L'EMPLOI DU TEMPS EN MATERNELLE ET EN ÉLÉMENTAIRE ?

Quatre temps d'activités périscolaires (TAP) vont être mis en place à la rentrée prochaine. Il s'agira de séance de 3/4 d'heures, réparties les lundis, mardis et jeudi après la pause méridienne et le vendredi après le temps scolaire.
Pour faciliter la reprise des enfants par les familles, un accueil est assuré juqu'à 16h30 à l'école élémentaire.

L'emploi du temps de votre enfant en Maternelle > Ecole Maternelle Publique "Le Petit Prince"

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7h15 – *8h45	Accueil Périscolaire	Accueil Périscolaire	Accueil Périscolaire	Accueil Périscolaire	Accueil Périscolaire
*8h45 – 12h15	Classe	Classe	Classe	Classe	Classe
12h15 – 13h45	Déjeuner Pause Méridienne	Déjeuner Pause Méridienne		Déjeuner Pause Méridienne	Déjeuner Pause Méridienne
13h45 – 14h30	Nouveau TAP	Nouveau TAP		Nouveau TAP	Classe
14h30 – 15h25	Classe	Classe		Classe	Classe
15h25 – 16h15	Classe	Classe		Classe	Nouveau TAP
16h15 – 18h45	Accueil Périscolaire	Accueil Périscolaire		Accueil Périscolaire	Accueil Périscolaire

** Ouverture de l'école à 8h40, début des cours à 8h50.*

L'emploi du temps de votre enfant en Elémentaire > Ecole Elémentaire Publique "Joubert

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7h15 – *8h45	Accueil Périscolaire	Accueil Périscolaire	Accueil Périscolaire	Accueil Périscolaire	Accueil Périscolaire
*8h45 – 12h15	Classe	Classe	Classe	Classe	Classe
12h15 – 13h50	Déjeuner Pause Méridienne	Déjeuner Pause Méridienne		Déjeuner Pause Méridienne	Déjeuner Pause Méridienne
13h50 – 14h35	Nouveau TAP	Nouveau TAP		Nouveau TAP	Classe
14h35 – 15h25	Classe	Classe		Classe	Classe
15h25 – 16h15	Classe	Classe		Classe	Nouveau TAP
16h15 – 18h45	Accueil Périscolaire	Accueil Périscolaire		Accueil Périscolaire	Accueil Périscolaire

** Ouverture de l'école à 8h40, début des cours à 8h50.*



Classe
Total Temps Scolaire
= 24 heures

TAP
Total nouveaux Temps d'Accueil périscolaire TAPS
= 3 heures

L'école privée Saint Joseph n'a pas souhaité mettre en place les nouveaux rythmes scolaires pour le moment. Pour autant, elle reste associée aux temps de réflexion dans le cadre du comité de pilotage.
L'accueil de loisirs des Goulidons reste donc ouvert le mercredi toute la journée (avec un accueil péricentre sur place le matin). L'après-midi, les enfants des écoles publiques arriveront en car pour le repas du midi et les activités d'animation.

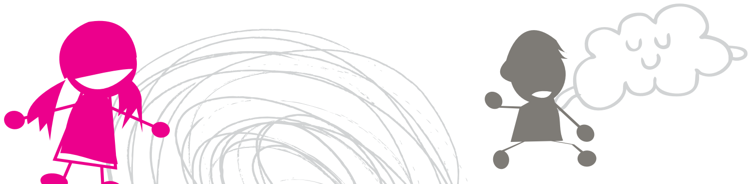
Afin d'anticiper au mieux ce changement, une pré-inscription est demandée aux familles (formulaire distribué dans les cartables).

L'accueil de loisirs des Goulidons reste ouvert toute la journée du mercredi.



2. TOUT CE QUE VOUS AVEZ TOUJOURS VOULU SAVOIR SUR LES TAP...

Question	Réponse
C'est quoi les T.A.P ?	Il s'agit de Temps d'Activités Périscolaires (TAP) facultatifs, hors du temps scolaire. Ils permettent aux enfants de se reposer ou de découvrir de nouvelles disciplines pour favoriser leur développement et leur épanouissement et d'assurer une continuité de prise en charge des enfants pour les parents ne pouvant récupérer leurs enfants.
La réforme des rythmes scolaires modifie-t-elle le nombre d'heures d'apprentissage à l'école ?	Le temps scolaire (classe) reste identique avec 24 h hebdomadaires. L'objectif des nouveaux rythmes scolaires est de mieux répartir ces temps sur 5 jours.
Qui anime les TAP ?	La Ville s'appuie sur les animateurs déjà présents dans les structures municipales notamment l'accueil périscolaire du matin et du soir, la pause méridienne, l'accueil de loisirs, l'animation sportive scolaire. Le réseau associatif sera également un partenaire privilégié ainsi que des partenaires spécifiques. Les nombreuses associations culturelles, sportives et de loisirs auront la possibilité intervenir dans le cadre de modules (plusieurs temps de 3/4 d'heures) et ce dès janvier 2015.
Pour quels types d'activités ?	Les activités habituelles périscolaires (lecture, jeux, jardinage...) seront proposées et de nouvelles seront mises en place : sport, danse, peinture, théâtre, spectacle, concert, lecture, expression corporelle, cuisine...
Où se déroulent ces activités ?	**Pour les élémentaires :** dans les écoles, les équipements sportifs de la ville, la médiathèqueludothèque, les salles municipales, le cinéma. **Pour les maternelles :** à la Maison de l'Enfance
Quel est le coût des T.A.P pour les familles ?	Le Conseil municipal a décidé le principe d'une tarification des TAP. Cependant, pour 2014-2015, la Ville bénéficiera d'aides de l'Etat pour la mise en place des nouveaux rythmes scolaires. Ainsi, le Conseil municipal a voté la gratuité des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) cette première année.



Pour tous renseignements :
Mme BIGOT Yasmina au 02 41 78 51 11
periscolaire@chalonnes-sur-loire.fr

Question	Réponse
Je ne souhaite pas que mon enfant participe à ces activités, est-il possible de le ramener en classe à 14h30 et de venir le récupérer plus tôt le vendredi ?	Les T.A.P ne sont pas obligatoires, contrairement au temps scolaire.
Les horaires d'accueil périscolaire du matin et du soir seront-ils modifiés ?	Le service périscolaire assurera le même service que les années précédentes, à compter de 7h15 le matin jusqu'à 18h45 le soir. L'objectif est de toujours répondre au mieux aux besoins, aux emplois du temps de la majorité des parents. Désormais, l'accueil des enfants en périscolaire à la Maison de l'Enfance sera possible jusqu'à 8h40. En outre, l'accueil périscolaire commencera dès 16h15 (ou 16h10 le vendredi) pour tenir coompte des nouveaux horaires.
Mon enfant est inscrit à l'accueil de loisirs le mercredi après-midi. Comment s'y rend-il ?	Pour les enfants des écoles publiques fréquentant l'accueil de loisirs des Goulidons le mercredi, la Ville proposera un service de transport gratuit dès la sortie de l'école à 12h15 pour les acheminer vers les Goulidons où ils pourront prendre leur repas et participer aux animations de l'après-midi. L'accueil sera aussi possible après le repas.
Le mercredi midi puis-je laisser mon enfant à la cantine et le récupérer ensuite ?	La Ville n'assure pas de restauration scolaire sur le site de l'école le mercredi midi. Si votre enfant ne va pas à l'accueil de loisirs le mercredi après-midi, vous devez le récupérer à la fin de la classe à 12h15. Une garderie gratuite sera proposée jusqu'à 12h30.
Les transports scolaires sont-ils toujours assurés ?	Les enfants continueront d'être pris en charge par le réseau de cars du Conseil Général et de la Ville, du lundi au vendredi et le mercredi aussi.
Où récupérer mon enfant ?	**Pour les élémentaires :** du lundi au jeudi à 16h15 à l'école. Pour le vendredi, des informations complémentaires vous seront communiquées dès la rentrée. **Pour les maternelles :** du lundi au jeudi à l'école. Le vendredi à la Maison de l'Enfance.

LE TEMPS FORT DU PRINTEMPS :
en avril, 64 jeunes ont passé une journée au Parc Astérix.

Le Spot, des sorties, des séances ciné, des soirées barbecue, des projets...



Le Programme de l'été 2014

- Le lundi c'est BBQ et jeux
- Le mardi c'est journée à la plage
- Le mercredi c'est apéro insolite
- Le jeudi c'est journée sensation (Océanile, parcabout, Indian Forest, ski nautique...)

Les autres jours c'est vous qui faites la prog !

Séjours été 2014

Trois séjours sont proposés cet été : Paris, Ardèche et mer.
Il reste encore quelques places, renseignez-vous.

> Retrouvez toutes les infos sur :
https://www.facebook.com/lespotstructuresjeunessechalonnessurloire



MULTI-ACCUEIL : UNE TRÈS BELLE QUINZAINE DES PARENTS

Du 12 au 23 mai, le multi-accueil a ouvert ses portes chaque matin aux parents des enfants inscrits au multi-accueil. Papa ou maman, chacun a pu s'inscrire selon ses disponibilités et participer à de nombreuses activités avec les petits, découvrir la structure, son fonctionnement, échanger avec les professionnelles.

Pâte à modeler, manipulation de semoule, atelier cuisine, peinture, motricité, temps musical, temps lecture... Cette expérience a été très riche et de bons moments ont été partagés. Les parents ont aussi particulièrement apprécié ce temps privilégié avec leur enfant, dans un autre cadre. Une quinzaine qui restera dans les mémoires.



LES GOULIDONS À L'HEURE D'ÉTÉ

Chaque année le centre de loisirs propose de nombreuses activités pour les enfants de 3 à 14 ans.

Activités ludiques, sorties, jeux et spectacle de fin d'année, le programme est riche et varié.

La programmation des Z'animas : une sortie au Puy du Fou pour les 7-14 ans le 28 août, une journée au parc de l'étang de Brissac pour les 3-6 ans le 26 août.

POUR VOUS INSCRIRE,
contactez les Goulidons :
Tél. 02 41 78 03 58
ou 06 13 48 38 86
goulidons@chalonnes-sur-loire.fr

Bien manger au quotidien

Une vague de Fraich'attitude a déferlé sur Chalonnes le 19 juin



Le comité de pilotage a défini 3 axes de travail prioritaires pour le projet « Bien manger au quotidien » suite au diagnostic de la Chambre d'Agriculture :

- L'approvisionnement : développer l'approvisionnement local, Bio ou raisonné...
- Le fonctionnement : développer le dialogue entre les différentes structures (écoles Le Petit Prince et Joubert, école Saint Joseph, multi-accueil, Goulidons, restaurant du Foyer Soleil),, instaurer des lieux de concertation sur les besoins, les contraintes de fonctionnement des cuisines satellites...
- L'animation : organiser des temps de rencontre entre les différents consommateurs avec les structures partenaires, communiquer en direction des publics (enfants, parents, producteurs, structures partenaires...)

Afin de travailler sur ces axes, deux commissions de travail ont été créées :

- animation / fonctionnement
- approvisionnement

C'est grâce à ce travail que l'animation Fraîch' attitude a vu le jour le 19 juin.

Les objectifs étaient multiples lors de cette journée :

- Faire connaître les légumes et fruits frais et de saison,
- sensibiliser les enfants au goût,
- fédérer les établissements et cuisines satellites de Chalonnes-sur-Loire autour d'une même conviction : mettre en valeur la diversité des produits locaux.

UN TRAVAIL D'ÉQUIPE

De nombreux acteurs du projet se sont mobilisés pour faire de cette journée un succès : Foyer Soleil, écoles Le Petit Prince, Saint Joseph et Joubert, l'association des parents d'élève et l'OGEC, l'Hôpital Local de la Corniche Angevine, la Maison Familiale Rurale, les producteurs locaux de fruits et légumes. Ainsi, chaque établissement a proposé un repas basé sur la mise en valeur des produits locaux et de saison.

Et ce ne sont pas les idées qui manquent à Chalonnes !

Au menu du repas des écoles : jus de pomme en apéritif, accompagné d'un assortiment de petits légumes et sauces variées suivis d'un méli-mélo de légumes et ses pois chiches, enrobés de semoule légère. En dessert, farandole de fruits frais en sauce sur un lit de fromage blanc.

Cette journée d'animation s'est déroulée en présence des producteurs (présentation de leurs exploitations par une exposition photos dans les écoles Joubert et St-Joseph), rencontre avec l'équipe des cuisines du Foyer Soleil, présence de musiciens pour donner un aspect champêtre et festif à la veille de la fête de la musique, jeux divers sur la découverte de la saisonnalité, présentation des légumes, devinettes sur les senteurs d'épices...



EN BREF

REPAS DES AÎNÉS

A noter pour cet automne : le repas des Aînés change de date.

Attention le REPAS DES AINES est décalé et se tiendra le 22 NOVEMBRE 2014

A.R.C. Association des Retraités Chalonnais

L'ARC vous propose cet été :
- Jeudi 26 juin : méchoui au Port Girault
- Jeudi 3 juillet : bal avec Didier Gilbert, Halle des Mariniers
- Samedi 19 juillet : concours de belote
- Samedi 23 août : concours de belote
- Vendredi 5 septembre : matinée festive
- Jeudi 25 septembre : sortie en Vendée pour les adhérents," Les noces Maraîchines".
- Samedi 27 septembre : concours de belote

Tous les lundis de 14h30 à 18h : jeux de cartes, scrabble... et un goûter.

CONTACT
02 41 78 23 67
arcanjou49@gmail.com

SEL DE CHALONNES

L'association Bo'sel de Chalonnes a mis en ligne son site internet : http://seldechalonnes.seliweb.net.

Vous y trouverez des informations sur ce qu'est le SEL, ce système d'échanges locaux d'objets, de livres, jouets, coups de main, savoir-faire... Vous pourrez également connaître les dates des prochains rendez-vous.

Agenda : rencontre le samedi 28 juin de 10h à 12h à la Maison des Associations sur le thème de l'été (plans gîte, prêt de vélos...)

CCAS : des aides estivales pour les activités des enfants

Pendant l'été, le CCAS propose des tickets gratuits pour permettre aux enfants de pratiquer des activités : piscine, mini-golf et petit train. Ces tickets s'adressent aux familles dont le quotient familial est inférieur à 460 €.

CONTACT
Tél. 02 41 74 10 82
ccas@chalonnes-sur-loire.fr

PLAN CANICULE ÉTÉ 2014 : INSCRIVEZ-VOUS

Chaque année, afin de parer aux risques d'un éventuel épisode caniculaire, la Ville de Chalonnes élabore un plan de prévention à destination des personnes âgées, fragilisées et/ou handicapées. Ainsi, lorsque le Préfet décide de déclencher le plan départemental de gestion d'une canicule, la mairie peut contacter les personnes inscrites, s'assurer de leur état de santé et leur apporter, le cas échéant, une aide adaptée.

QUELQUES RECOMMANDATIONS EN CAS DE FORTES CHALEURS VALABLES POUR TOUS :

- éviter de sortir aux heures les plus chaudes ;
- fermer les volets et rideaux des façades exposées au soleil ;
- ouvrir les fenêtres tôt le matin, tard le soir et la nuit ;
- porter des vêtements légers et amples ;
- se rafraîchir et se mouiller le corps en assurant une légère ventilation plusieurs fois par jour (douches, brumisateur, linge mouillé sans se sécher) ;
- boire régulièrement sans attendre d'avoir soif, au moins 1,5 litre d'eau par jour ;
- manger normalement (fruits, légumes, pain, soupe…)
- éviter les activités extérieures nécessitant des dépenses d'énergie trop importantes (sports, jardinage, bricolage…)
- penser à appeler ses voisins, ses amis âgés et handicapés pour prendre régulièrement de leurs nouvelles.

Si vous souhaitez être sur la liste ou si vous connaissez une personne qui vous semble vulnérable : inscription auprès du CCAS au 02 41 74 10 82 ou à ccas@chalonnes-sur-loire.fr



L'OUTIL EN MAIN : UNE ASSOCIATION POUR L'INITIATION DES JEUNES AUX MÉTIERS MANUELS

L'OUTIL EN MAIN a pour but l'initiation des jeunes dès l'âge de 9 ans jusqu'à 14 ans, aux métiers manuels, par des gens de métier, artisans ou ouvriers qualifiés, bénévoles, généralement à la retraite, avec de vrais outils au sein de vrais ateliers. Ces rencontres inter-générations permettent aux retraités de garder un pied dans la vie active. Pour les jeunes c'est la possibilité de s'initier au métier, de développer une dextérité manuelle, durant 2h30 par semaine au sein de vrais ateliers. Il existe des ateliers notamment à Angers, mais aucun à Chalonnes. **L'association recherche des bénévoles pour mettre en place ces ateliers associatifs, anciens artisans prêts à donner un peu de leur temps et de leur savoir-faire pour les jeunes.**

Les objectifs de l'association sont multiples :

- Accueillir les enfants de 9 à 14 ans pour leur faire découvrir de nombreux métiers manuels
- Aider les jeunes en difficulté scolaire ou en recherche d'orientation professionnelle
- Permettre aux bénévoles retraités de s'épanouir dans la transmission de leur savoir-faire

Agenda : du 7 au 9 novembre à la pommeraye se déroulera le 21e Congrès Nationale des Associations de l'Outil en Main.

Pour en savoir plus :
loutilenmain.angers@sfr.fr ou www.loutilenmain.fr
Contact pour les bénévoles : Mme Barrault 06 83 77 13 24

Passation de commandement au centre de secours



De gauche à droite : le capitaine Jean Baudouin, Udo Kreiener, adjoint au chef de centre du groupement des casernes de la région de Tecklenburg, le capitaine Claude Vételé, l'adjudant Jérôme Perrault et Stella Dupont, Maire.

Début mai, avait lieu la passation de commandement entre Jean Baudouin et Jérôme Perrault au centre de secours de Chalonnes. Jean Baudouin, 54 ans, est sapeur-pompier volontaire depuis 31 ans. Il commandait le centre de Chalonnes depuis 1993. L'adjudant Jérôme Perrault, 40 ans, cadre de l'association ADMR, a débuté sa carrière de sapeur-pompier volontaire en 1991. Il est arrivé au centre de Chalonnes en 2002.
La cérémonie s'est déroulée en présence de Michel Bourcier, vice-président du Conseil d'administration du SDIS 49 (service départemental d'incendie et de secours), du colonel Laurent Ferlay, chef du corps départemental des sapeurs-pompiers du Maine et Loire, de Claude Vételé, adjoint au chef de centre qui a été remercié pour son investissement à l'occasion de son départ en retraite, de Stella Dupont, Maire de Chalonnes et d'une délégation de pompiers de Tecklenbourg pour les 25 ans du jumelage entre les deux casernes.

Le club de karaté de Chalonnes en haut du podium



Le 30 mars 2014 s'est tenu l'Open de l'Anjou à Cholet, une compétition départementale, par catégorie d'âge et par couleur de ceinture.
Le club de Chalonnes-sur-Loire remporte l'édition 2014 de cette compétition en karaté traditionnel. Le classement tenait compte à la fois des podiums et du nombre de participants par club. Plusieurs karatékas de Chalonnes se sont distingués lors de cette rencontre. Chez les jeunes, Mathilde RENOU (1ère en combat et 1ère en kata), Alexandra OGER (2e en combat et 2e en kata) et Alin OLARU (1er en combat et 2e en kata) sont montés sur le podium. Du côté des adultes, Christophe SAJOT (1er en kata et 3e en combat), Émilie BEILLARD (2e en kata et 1ère en combat) et Laurent BOURGET (1er en kata) ont également fait honneur au club. Alexandra et Mathilde, qualifiées pour le Championnat de France Combats Minimes M/F, ont représenté le club le dimanche 20 avril 2014 à Pont à Mousson (54). Mathéo MENARD, également qualifié dans sa catégorie, a porté les couleurs du CCK au mois de mai.

Durant cette saison, le club s'est également enrichi de 2 ceintures noires supplémentaires.
Un grand bravo à Laurent BOURGET et Christophe SAJOT qui ont reçu cette distinction devant un jury départemental !

CONTACT
Club de karaté
president.cck@gmail.com
secretariat.cck@gmail.com

EN BREF

FEUX DE LA ST JEAN ET BAL FOLK LE 28 JUIN

Le groupe folklorique La Sabotière vous invite à son rendez-vous annuel des feux de la St Jean le samedi 28 juin à partir de 21h aux Malpavés, avec l'association La Bernache. Bar et buffet sur place. Animation gratuite.





TEAM CHALONNES : UNE ÉCOLE DE CYCLISME POUR LES JEUNES À LA RENTRÉE



A la rentrée de septembre, le club de cyclisme Team Chalonnes disposera d'une école de cyclisme, encadrée par un entraîneur diplômé d'état. Cette école s'adressera aux enfants de 4 à 14 ans. Nous vous communiquerons plus de renseignements dans le prochain numéro du magazine Vivre à Chalonnes.



Les Chalandoux du 5e Vent : le « gabarot » prend forme

Débuté en 2013, le projet de construction d'un ancien bateau de Loire prend forme. L'étrave trône fièrement à l'entrée du chantier, au bout du quai Gambetta.

Le samedi matin, marteaux, scies et chalumeaux, rythment la vie du chantier. Il suffit de passer la tête par le portail toujours ouvert, pour découvrir ces bénévoles courageux et passionnés à l'oeuvre. Pendant des mois il a fallu découper et travailler le bois. Aujourd'hui l'heure est au pallatrage, technique qui consiste à poser des bandes de zinc et d'isolant qui constitueront l'étanchéité de la coque. Et ce ne sont pas moins de 25 000 clous qui seront nécessaires pour les fixer !

Sur le chantier, l'entrée est libre et l'accueil est très chaleureux. Il y a toujours un Chalandoux pour vous compter l'histoire passionnante de la marine de Loire, pour vous présenter le travail réalisé et à venir sur le bateau, pour répondre à toutes les questions sur sa construction.

Le projet du gabarot est né de l'envie d'un petit groupe de valoriser le patrimoine ligérien. Après des mois de réflexion, de recherche de plans, de partenaires financiers, il s'implante au bout du quai Gambetta. Si l'association est composée uniquement de bénévoles, leurs compétences ne sont pas éloignées de celles nécessaires à la construction d'un tel bateau : charpente maritime, menuiserie, mécanique, sécurité, patrimoine, culture ligérienne... En renfort il y a également beaucoup de petites mains. Et il en faut pour planter patiemment 25 000 clous.

Le gabarot est un ancien bateau de Loire qui a disparu au milieu du 20e siècle. Il servait à transporter des marchandises provenant de notre terroir ou ayant voyagé à travers le monde pour nos besoins. De nombreux produits et matériaux se croisaient sur notre fleuve et faisaient régulièrement escale à Chalonnes sur Loire : la chaux, le charbon, l'ardoise, le tuffeau, le vin, le bois, le chanvre... Mais aussi le sel, le blé, l'avoine, les liqueurs, la soie, la laine, l'acier, l'huile, le poisson frais ou salé, les fruits, les fromages, la faïence, le marbre, le cuir, le sucre, les épices (en provenance des Antilles et transitant par Nantes et St Nazaire) ...

A terme, le gabarot proposera des balades en bateau, des animations scolaires, culturelles et artistiques. Il est toujours possible d'être partenaire du projet et de faire un don à l'association pour lui permettre de financer matériaux et matériels.

> L'histoire passionnante de la marine de Loire !

CONTACT
06 15 87 62 74 (MOREAU Alain)
02 41 78 15 30 (CAYEUX Dany)
Mail : c5v.49290@yahoo.fr

Maquette réalisée par Jean-Yves Ramat

Le pont du château et ses moulins pendus

La seigneurie de Chalonnes appartenait à l'évêché d'Angers. Vers 1140-1145, l'évêque Ulger fit construire à Chalonnes une ligne de ponts reliant la rive droite à la rive gauche. En raison du coût de l'entretien, ceux-ci n'existèrent pas très longtemps. Seul subsista le pont en bois reliant l'ancien château à l'île de l'Asnerie.

> La seigneurie de Chalonnes appartenait à l'évêché d'Angers.

L'existence des moulins pendus à Chalonnes est attestée en 1437, date à laquelle deux arches et trois piliers du pont, les plus proches de l'île de l'Asnerie sont louées pour y construire un moulin à blé et une maison. Le pont comportait six arches et quatre moulins.

Le principe technique du moulin pendu est simple puisqu'il s'agit de pendre la roue à aubes, reposant dans un cadre en bois horizontal sous le moulin et d'ajuster sa hauteur grâce à des vérins en fonction de celle de l'eau.

En 1619, un procès verbal de visite des lieux donne une idée de la conception de ce pont : « Sur les trois premiers piliers vers le château, trois moulins à moudre blé, seigle et froment, il y avait aussi un moulin à deux meules sur le pilier proche de la maison du Bignon. Il y avait une galerie couverte d'ardoise et pavée de bois assise sur le tablier desdits piliers qui commençait du côté vers le château et finissait au logis du Bignon, sur laquelle galerie passaient les chevaux et ânes chargés de blé que l'on menait moudre audits quatre moulins ».



Les moulins incendiés vers 1590, restèrent en ruine et inexploités jusqu'au milieu du XVIIIe siècle. Ce n'est qu'en 1748 que l'évêque loua les deux piliers les plus proches de la rive gauche à François Vallée. Ce nouveau moulin relié à la rive par un petit pont, porté par une arche en maçonnerie, mesurait 20 mètres de long. Le logis du meunier, en maçonnerie, établi sur le premier pilier, comprenait deux pièces dont une chambre à cheminée et une annexe construite sur l'avant bec. La cage du moulin, en charpente, pans de bois et torchis, comprenait une seule roue pendue entre les deux piliers et une paire de meules.

Ce moulin fonctionna sans difficultés pendant presque un siècle, quand vers 1840, les mariniers de Loire commencèrent à se plaindre de la gêne qu'il causait à la navigation. Le 12 février 1842, un bateau chargé de bois percuta l'une des piles de l'édifice et sombra avec trois de ses membres d'équipage, le moulin fut démoli au cours des mois suivants.

Mémoires et vie de chanvriers de la vallée de la Loire

par Jean Cogné

> Le chanvre je suis tombé dedans lorsque j'étais petit dans la ferme de mes parents...

Né en 1931 à Cordé dans l'île de Chalonnes, à 83 ans, Jean Cogné n'a rien oublié de ses 16 années passées à cultiver le chanvre. Sur les bords de Loire, au 18e siècle, les corderies existaient dans un certain nombre de villages. Les cordages fabriqués servaient aux agriculteurs pour attacher les animaux et aux bateliers pour maintenir leurs mâts et voiles. C'était un commerce local. En 1965, avec la concurrence des fibres exotiques (sisal, jute) et surtout le nylon, les manufactures ont disparu (entre autre Bessonneau à Angers) avec la culture du chanvre.

QUE RACONTE VOTRE LIVRE ?

Le chanvre je suis tombé dedans lorsque j'étais petit. D'abord aide familial pendant 10 ans dans la ferme de mes parents, je l'ai cultivé à mon tour après la guerre. Le chanvre permettait de payer les factures, c'était une culture qui rapportait. Mon livre raconte la vie d'une famille de chanvriers en 1955 où la modernisation de l'agriculture en était à ses balbutiements. Lorsqu'on est agriculteur, notre travail est rythmé par les saisons, c'est pour cela que j'ai souhaité présenter le difficile travail des chanvriers mois par mois.

QUELLE ÉTAIT L'IMPORTANCE DE LA CULTURE DU CHANVRE À CETTE ÉPOQUE ?

Avec sa croissance rapide en 3 mois, semée à la mi-mai et récoltée de mi-août à fin septembre, cette plante présentait peu de risques par rapport aux crues. Sa culture, qui exigeait beaucoup de travail consommait peu d'espace et rapportait deux fois plus que la culture des céréales. Les débouchés étaient assurés par la proximité des manufactures de tissage et des filatures d'Angers. La culture du chanvre est morte en 1958 avec l'arrivée du nylon.

COMMENT EST NÉ CE PROJET DE LIVRE ?

En novembre 2011, des îliens étaient invités à la Maison de Loire à Saint-Mathurin-sur-Loire pour parler de la vie sur l'île de Chalonnes. Là, j'ai raconté la vie agricole d'antan, la vie autour de la culture du chanvre sur l'île et récité un de mes poèmes. Christiane Vialelle, une voisine m'a dit : Il faut écrire tout ça ! Elle m'a convaincu de sauver de l'oubli et de conserver la mémoire de la vie des chanvriers sur l'île de Chalonnes. De nombreux voisins et amis m'ont aidé dans mes recherches, m'ont prêté des photos d'époque pour illustrer le livre.

Nous avons donc travaillé ensemble pendant 2 ans. J'écrivais au fil de l'inspiration quelques lignes ou plusieurs pages, je me suis pris au jeu. Christiane, elle, rentrait tout sur son ordinateur. C'est mon petit-fils, graphiste, qui a fait la mise en page.

ON VOUS DIT POÈTE ET CHANTEUR ?

Un soir, après une réunion publique sur la vie de la Loire, naît mon premier poème « ma mère ». Ma mère, c'est la Loire et elle ne m'a jamais quitté. La chanson c'est un peu plus tard. Vous savez, il y a toujours eu des chansons paillardes dans les campagnes. Un jour j'ai eu l'idée d'en faire une sur la Loire. Je ne connaissais rien à la musique mais je me souvenais d'un ancien air corse que mes parents m'avaient appris tout petit. Je suis parti de là et « notre Loire » est née. Vous trouverez les paroles dans le livre.



« Mémoires et vie de chanvriers de la vallée de la loire » est en vente à Chalonnes à la librairie Vent de Galerne et à l'Office de Tourisme Loire Layon.

Quelles démarches pour une demande de carte d'identité ou de passeport ?



Contacter la mairie pour prendre un rendez-vous (uniquement pour les passeports). Votre présence sera obligatoire le jour du rendez-vous pour établir la demande. Le formulaire est à retirer en mairie préalablement au rendez-vous.

Il vous faudra également présenter :

- un passeport (si votre demande concerne un renouvellement), ou un carte d'identité ou un acte de naissance datant de moins de 3 mois et comportant votre filiation (à demander à la mairie de votre lieu de naissance).
- L'original de 2 justificatifs de domicile récents à votre nom datant de moins de 3 mois
- Un timbre fiscal (montant différent selon si vous êtes majeur, mineur)
- 2 photographies d'identité récentes (ne pas les découper)
- Si vous êtes mineur, les cartes d'identité des 2 parents

L'ÉTÉ AU JARDIN

La qualité de la vie en collectivité et le bon voisinage reposent sur la bonne volonté de chacun.
Respecter la tranquillité d'autrui et l'environnement, c'est créer les bonnes conditions d'une meilleure vie commune.
Attention au bruit, de jour comme de nuit. N'importunez pas vos voisins par des bruits gênants : musique trop forte, télévision bruyante, fêtes bruyantes en terrasse, travaux d'aménagement, aboiements de chiens...
Et ce, quelle que soit l'heure du jour ou de la nuit, le délit pour tapage diurne existe bel et bien.

LES TRAVAUX DE JARDINAGE

L'été au jardin est une période très appréciée. On se repose, on lit en terrasse, on jardine. Afin que chacun puisse en profiter en toute quiétude, il est toujours bon de rappeler quelques règles simples. En ville comme à la campagne, l'utilisation de matériel sonore (tondeuses, perceuses, scies, tronçonneuses...) pour les travaux momentanés de bricolage et de jardinage est autorisée :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
- Le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Au-delà de la notion d'horaire, chacun doit donc veiller à utiliser des moyens appropriés assurant le moins de désagrément possible au voisinage, en songeant par exemple à un étalement des travaux.

AU-DELÀ DES TRAVAUX SAISONNIERS DE JARDINAGE, LES ABOIEMENTS DES CHIENS SONT UNE FORTE NUISANCE

Les propriétaires d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre les mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage, de jour comme de nuit, y compris par l'usage de dispositifs dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS INTERDIT

Depuis le 1er janvier 2013, le brûlage à l'air libre des déchets verts (issus de la tonte de pelouses, de la taille de haies et d'arbustes, d'élagage, de debroussaillage et autres) est interdit. Pour éliminer ces déchets, vous pouvez les valoriser en paillage ou compostage ou bien les déposer en déchèterie.

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA DÉCHÈTERIE DE CHALONNES :

* lundi 10h-12h et 16h30-18h30
* mardi et mercredi : 16h30-18h30
* vendredi : 16h-19h
* samedi : 9h30-13h et 16h-18h30



AGENDA

gratuit **VENDREDI 27 JUIN**
« Tu Viens ! » • Spectacle Horizon • Place de la Serrerie

SAMEDI 28 JUIN
> Inauguration des vitraux de l'église Saint Maurille.
> Feux de la Saint Jean Malpavés.

gratuit **DIMANCHE 29 JUIN**
Rassemblement de voitures anciennes et de collection • Sur les Quais

gratuit **SAMEDI 5 JUILLET**
« Magic Cooker 13 », spectacle Horizon • Autour des Halles du marché

SAMEDI 5 JUILLET
Rythm'and Bœuf • Barbecue géant, bal, feu d'artifice • Sur les quais

gratuit **DIMANCHE 13 JUILLET**
Fête Nationale • Feu d'artifice • Sur les quais

gratuit **JEUDI 17 JUILLET**
« Chorale Public » • Spectacle Horizon • Parvis de l'Hôtel de Ville

gratuit **JUSQU'AU 26 JUILLET**
Exposition de l'Atelier Arts Plastiques • Médiathèque

gratuit **JEUDI 31 JUILLET**
« Tête de pioche » • Spectacle Horizon • Place de l'Hôtel de Ville

gratuit **JEUDI 7 AOÛT**
« Simawé » • Concert Horizon • Malpavés

gratuit **JEUDI 21 AOÛT**
« Ponyo sur la Falaise » • Ciné de plein air Horizon • Quartier des Malingeries

gratuit **29/30/31 AOÛT**
Fête des Quais

gratuit **JUSQU'AU 30 OCTOBRE**
Exposition « des bords de Loire à l'île de la Tortue » • Chapelle Sainte Barbe des Mines

RAMASSAGE DES DÉCHETS

Jeudi 3 juillet, la Communauté de Communes Loire-Layon vous propose une réunion publique sur la redevance incitative, salle du Layon à 20h30.

Le mot de l'opposition

La réalisation d'un pôle santé : une priorité

Nous gardons à l'esprit la confiance temoignée lors du dernier scrutin municipal et souhaitons informer nos électeurs et tous les chalonnais de notre travail depuis le 23 mars dernier. Lors du dernier numéro du VIVRE A CHALONNES, le groupe de la majorité a tenu à préciser que l'action municipale devait s'inscrire ***« en laissant de côté les polémiques vaines qui n'apportent rien au débat démocratique »***. Nous souscrivons pleinement à ce positionnement.

Pour rappel, nous avions sollicité, auprès du maire, un entretien, afin de définir les modalités des relations entre la majorité et l'opposition. Il a eu lieu le 22 avril afin de réaffirmer notre souhait d'un fonctionnement transparent et efficace de l'action municipale. L'un des buts principaux est d'éviter, pour un meilleur débat démocratique certaines difficultés rencontrées dans le précédent mandat par le groupe d'opposition notamment en ce qui concerne la diffusion de l'information.

Les membres de l'équipe d'Opposition seront acteurs dans les différentes commissions et groupes de travail auxquels ils seront associés. Nous serons particulièrement vigilants sur les dossiers importants et d'actualité telle la mise en œuvre par la Municipalité des rythmes scolaires.

Le débat qui s'ouvre sur le PLU (plan local d'urbanisme) entre dans cette démarche. L'aménagement du territoire constitue un acte fondamental pour une municipalité. En 2015 cette compétence sera transférée à la Communauté de communes et nous n'aurons plus maîtrise en la matière, si ce n'est en participant au groupe de travail sur le sujet.

Adopté en 2012, le P. L. U. à Chalonnes-sur-L. a déjà fait l'objet d'une révision. Nous pouvons dorénavant déplorer les coûts d'honoraires importants pour sa réalisation.

Ce projet doit permettre de mener une réflexion approfondie sur l'évolution de notre commune.

Quels sont les principaux axes à modifier par rapport aux dispositions en vigueur ? :

- En matière d'habitat : répondre aux demandes actuelles de logements de qualité en centre-ville et de parkings. Nous avons la chance de disposer d'espaces fonciers nécessaires.
- Redéfinir la destination de la Zone du Marais, compte tenu des difficultés de commercialisation des espaces.
- Reprendre dans le domaine architectural le périmètre de protection de l'église St Maurille, l'autorisation des toits terrasses, la construction des murs de limite de propriété etc...
- Abolir l'interdiction de transformer des commerces en habitation.
- Définir, avec les professionnels, l'implantation d'un Pôle Santé. Le besoin est urgent. Il est nécessaire, comme nous l'avons déjà indiqué, de créer rapidement un groupe de travail afin de répondre à la demande. Si nous ne réagissons pas nous risquons de voir partir de Chalonnes plusieurs spécialistes de santé. Il s'agit d'un projet qui doit dépasser les clivages et, en tant qu'élus, les membres de l'Opposition souhaitent, comme cela a été demandé lors du dernier conseil municipal, y être entièrement associés.
- Réfléchir et anticiper l'emplacement en vue d'une salle des fêtes d'une dimension raisonnable.
- Redéfinir l'aménagement de la zone ERAM.

Le groupe d'Opposition reste bien sûr à l'écoute des chalonnais et au service de l'intérêt général.

Thierry BLANCHARD, Florence DHOMMÉ, Jean-Claude SANCEREAU
Betty LIMOUSIN, Alain MAINGOT, Gwénaëlle LAGADEC

Le mot de la majorité

Projet de Pôle de santé à Chalonnes

L'offre de soins et la prise en charge des patients est un défi majeur pour les années à venir, plus particulièrement sur nos territoires ruraux ou semi ruraux. Notre projet politique est soucieux d'aborder ces questions qui touchent chacun d'entre nous. Cette question se pose à Chalonnes, et il convient d'en comprendre les enjeux.

L'état au travers des agences régionales de santé (ARS) a mis en place une réforme importante pour tenter de répondre au mieux à ces enjeux. Il a établi un cadre de travail : les maisons et pôles de santé. Ces projets voient le jour à l'initiative des professionnels de santé, soutenus dans leur démarche par l'ARS. Ils se développent grâce à leur travail en commun. C'est une réforme qui permet d'améliorer l'accessibilité, pour des soins centrés sur la personne, et une meilleure coordination grâce à une prise en charge en équipe. En contrepartie, les professionnels de santé peuvent bénéficier d'aides financières à la construction immobilière ou à l'organisation des soins.

Les professionnels de santé peuvent aussi, parce qu'un projet de maison de santé comme le préconise l'ARS est un projet à long terme, qui demande beaucoup de temps, commencer, dans un premier temps, par un simple regroupement dans un même lieu de leur exercice, pour faciliter l'accès aux soins de leurs patients, et aussi répondre à de nouvelles normes d'accessibilité bientôt obligatoires pour faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite.

Nous avons un rôle à jouer dans ce processus en accompagnant les professionnels de santé dans leur projet. Un projet difficile à mettre en place car il bouscule parfois les méthodes de travail, il nécessite du temps de préparation et de mise en œuvre.

Ce rôle est déterminé par les compétences exercées par la mairie : l'aménagement du territoire. Nous sommes donc aux cotés des professionnels pour les aider à trouver un lieu approprié, qui doit s'inscrire dans le projet d'aménagement de la ville, avec pour objectifs l'accessibilité (voiture et piétons), la proximité avec les lieux de vie, la cohérence avec les zones commerciales et résidentielles.

Une démarche ambitieuse qui nécessite un travail collaboratif et le souhait de notre part de répondre au mieux aux enjeux de santé des Chalonnais pour aujourd'hui et pour demain : œuvrer à toujours plus de qualité et d'accessibilité aux soins, et lutter contre la désertification médicale, qui grâce aux professionnels mobilisés et à une action politique appropriée n'est pas une fatalité.

L'équipe de la majorité municipale

COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

Retrouvez l'intégralité des comptes rendus de Conseil sur notre site internet www.chalonnes-sur-loire.fr, rubrique « découvrir Chalonnes »

PROCHAIN MAGAZINE DE SEPTEMBRE 2014

Si vous souhaitez faire paraître des informations, les articles et photos doivent être déposés pour le **10 juillet 2014**, dernier délai, à l'accueil de la mairie ou par mail à communication@chalonnes-sur-loire.fr.

Vous souhaitez vous faire connaître ou faire passer un message ?
N'hésitez pas à contacter Myriam Bouchaud, notre prestataire en charge de la régie publicitaire :
myriam-pub@bouchaud.fr • Tél. : 06 85 21 18 73

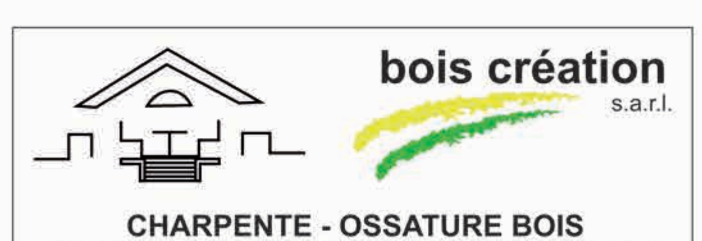

CHRISTINE NAUDEAU
AGENT GÉNÉRAL
AXA
AXA Votre SERVICE
Particuliers/Professionnels
réinventons
notre métier
1, place de l'Hôtel de Ville
Chalonnes sur Loire
Tél. 02 41 78 02 59
agence.naudeau@axa.fr
N° ORIAS 07 015 901


Intermarché
SUPER
Les Mousquetaires
Juin le mois du sport
leDRIVE
www.ledriveintermarche.com
CHALONNES S/ LOIRE
Tél. : 02 41 78 22 06 > Route de Chemillé
DE 8H30 À 20H00 DU LUNDI AU SAMEDI
LE MOIS DU SPORT
Intermarché, vous rembourse votre licence
* voir conditions en magasin


PIZZA Tempo
1 PIZZA ACHETÉE* = 1 OFFERTE
02 41 800 900
13, PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE - 49290 CHALONNES
LIVRAISON À DOMICILE
De 11h00 à 14h00 / de 18h00 à 22h30 / 7j/7


Les Opticiens Mutualistes,
pour le prix et pour l'esprit.
LES OPTICIENS MUTUALISTES
14 rue Carnot (Face à la poste)
CHALONNES SUR LOIRE
Tél. : 02 41 57 66 70
Fermé le Lundi
Ouvert du Mardi au Vendredi : 9 h 30 - 12 h 30 et 14 h -19 h Samedi : 9 h 30 - 12 h 30 et 14 h - 18 h


Ramonage
Démoussage
Pose de Vélux
Neuf et Rénovation
COUVERTURE
ZINGUERIE
BARDAGE
PITON Jérôme
14, rue Mathilde Chollet
49290 CHALONNES S/LOIRE
Tél. 02 41 92 12 46
jerome0409@live.fr


bois création
s.a.r.l.
CHARPENTE - OSSATURE BOIS
MENUISERIES BOIS, PVC, ALU-ESCALIER
ZI - 6 rue Lucien Frémy - 49290 CHALONNES/LOIRE
Tél. 02 41 78 21 90 - Fax 02 41 78 28 16


LERAY SECURITE
• Alarmes vol & incendie
• Vidéosurveillance
• Contrôle d'accès
• Automatismes
apsad
Installation et maintenance
détection d'intrusion & vidéosurveillance
Dépannage 24h/24
02 41 74 90 10
8 avenue Jean Robin - 49290 CHALONNES S/LOIRE - Fax : 02 41 78 09 77 - Site : www.leraysecurite.fr


RS
RELAIS - SÉCURITÉ
TÉLÉSURVEILLANCE
interventions
surveillance vidéo
Autorisation n° AUT-049-2112-11-12-20130356334
24h/24
02 41 44 30 30
277 rue Saumuroise - 49000 ANGERS - Fax : 02 41 44 30 31 - Site : www.relaissecurite.fr